



Le contrat de ville

Améliorer les conditions de vie, lutter contre les inégalités et contribuer au développement des quartiers définis comme prioritaires : c'est la raison d'être du contrat de ville de l'agglomération Melun Val de Seine

Le contrat de ville, document cadre de la Politique de la Ville

La politique de la Ville est mise en œuvre à travers un Contrat de Ville qui fixe des priorités sur des thèmes tels que :

- La prévention de la délinquance et la sécurité
- L'éducation
- La santé
- L'emploi
- Le logement
- Le développement économique

Ce contrat traite aussi les questions d'égalité femmes-hommes, de lutte contre les discriminations et celles liées à la jeunesse. Il est le document cadre qui fixe les objectifs à atteindre en 2020 pour les quartiers dits « prioritaires ».

Le contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération a été signé le 30 juin 2015. Son pilotage a été confié à la Communauté d'Agglomération, en charge la compétence politique de la ville.

Il est le résultat d'un travail collaboratif mené par les élus, les acteurs institutionnels et les habitants. Une démarche partenariale a permis de fixer les priorités et les orientations stratégiques pour améliorer les conditions de vie des habitants dans les quartiers concernés : l'Almont, Les Mézeraux, Montaigu, Le Plateau de Corbeil, Schuman et Plein Ciel à Melun, la Plaine du Lys, les quartiers de l'Abbaye du Lys et Bernard de Poret à Dammarie-lès-Lys et les Courtillelaies, Circé et Plein Ciel, au Mée-sur-Seine.

<https://www.melunvaldeSeine.fr/agglomeration/politique-de-la-ville/le-contrat-de-ville?>

Quelles actions pour le territoire Melun Val de Seine ?

En matière d'éducation, il s'agit par exemple de favoriser la réussite éducative des élèves grâce à des actions pour prévenir le décrochage scolaire, développer des lieux d'accueil parents-enfants, accompagner des parents d'élèves parfois démunis.

Sur la prévention de la délinquance, l'accent est notamment mis sur le partage d'informations à travers le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, le renforcement des actions de prévention des violences faites aux femmes...

Sur le volet santé, les priorités portent, en particulier, sur l'accès aux droits et aux soins, les actions de prévention et de promotion de la santé (vaccination, dépistage...).

Dans le domaine de l'emploi et du développement économique, le Contrat de ville favorise l'accès à l'emploi des habitants issus des quartiers prioritaires, à une offre de formation adaptée aux besoins du territoire, à la création d'activités...

Pour associer à cette démarche les personnes les plus directement concernées, c'est à dire les habitants, la loi a créé les [Conseils citoyen](#). Ils sont force de proposition mais aussi acteurs auprès des élus locaux et des représentants de l'État.



Pour plus d'infos, téléchargez en intégralité le contrat de ville 2015-2020 de l'Agglomération.

ALLER PLUS LOIN SUR LE SITE



LES CONSEILS CITOYENS



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL
DE SEINE

297, rue Rousseau Vaudran CS

<https://www.melunvaldeseine.fr/lagglomeration/politique-de-la-ville/le-contrat-de-ville?>

30187
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex
01 64 79 25 25

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30